

# La Lettre de l'AIRe



n°15—Février 2023

*Cette lettre d'information aux adhérent·es et aux partenaires propose de faire le point sur l'actualité de l'association des DITEP et de leurs réseaux qui oeuvre pour améliorer en permanence l'accompagnement des enfants, des adolescents et des jeunes adultes ayant des difficultés psychologiques en lien avec leurs familles.*

Un début d'année 2023 déjà très chargé pour notre association, avec la poursuite de dossiers déjà ouverts en 2022.

L'expérimentation d'un nouveau mode de décompte de l'activité démarre dans plusieurs régions en lien avec les ARS et en collaboration avec la DGCS et la CNSA. A ce titre, nous avons établi des liens avec presque l'ensemble des Agences Régionales de Santé en lien avec les délégués régionaux.

La recherche en lien avec les CHU sur la prévalence des troubles mentaux des adolescents accompagnés par les DITEP : les échanges avec les chercheurs et leurs équipes se sont intensifiés.

La collaboration avec le champ de la protection de l'enfance se poursuit au travers de la préparation de plusieurs journées régionales communes.

Enfin, notre prochaine rencontre associative aura lieu le 15 mars avec pour thème l'état des coopérations avec l'Éducation Nationale au bénéfice d'une scolarité la plus inclusive possible.

Nous enchainons les rendez-vous en ce début d'année. Le dernier en date a eu lieu justement avec le conseiller *École Inclusive* du Ministre de l'Éducation Nationale.

Roland DYSLI

Président de l'AIRe



## Rencontre avec Nicolas KANHONOU, conseiller école inclusive auprès du Ministre de l'Éducation Nationale

Roland DYSLI (Président), Lionel DENIAU (Président d'Honneur) et Jean-François PRADENS (Secrétaire Général) ont été reçus le 15 février au cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale par Nicolas KANHONOU, conseiller école inclusive, égalité hommes femmes au cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Le chef de bureau de l'École Inclusive au sein de la DGESCO, Sébastien MOUNIER participait également à cette rencontre. Après une présentation de notre association et un tour d'horizon rapide des problématiques rencontrées au sein des territoires, nous avons fait valoir notre positionnement comme rampe d'accessibilité, notamment en travaillant à rendre plus capacitant l'environnement scolaire. Le cabinet a souhaité avoir notre avis sur les leviers d'une bonne coopération entre nos dispositifs et l'éducation nationale. Ils ont évoqué la spécificité du handicap des jeunes que nous accompagnons et souligné la nécessaire adaptabilité des accompagnements, y compris parfois en amont d'une reconnaissance de handicap.

Nous nous sommes félicités de cette rencontre qui vient renouer un lien de haut niveau qui s'était distendu depuis les 5 dernières années. Nous avons pu évoquer notre préoccupation sur la nécessité de mettre en place des instances de pilotage et de coordination opérants. Le constat est fait que celui-ci est beaucoup trop personnel dépendant. Roland DYSLI a présenté la recherche lancée avec les CHU autour de la caractérisation de publics accompagnés en DITEP, faisant le lien avec notre position singulière à la croisée des chemins entre la pédopsychiatrie, l'école et le social. Nous avons fait part de notre souhait de voir se poursuivre régulièrement ces points et lancé une invitation pour notre conférence des territoires du 15 mars dédiée aux coopérations avec l'Éducation Nationale. Roland DYSLI a conclu en remettant à M KANHONOU un exemplaire des actes de nos journées nationales de formation de Rennes. Ceci a été l'occasion de montrer pour notre organisation l'importance de l'obtention du Haut Patronage du ministère, une grande part des ateliers et des interventions portant sur les questions de scolarisation et de coopération autour des parcours scolaires inclusifs des jeunes accompagnés en DITEP.

# M.A.T.E.O : Une dynamique de développement et d'innovation sur les territoires d'Occitanie

Si l'équipe poursuit avec entrain et opiniâtreté sa mission d'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre opérationnelle du fonctionnement en dispositif, soutenue par l'ARS, elle donne aujourd'hui, une nouvelle dimension à ses champs d'action. S'appuyant sur les postures de coopération des acteurs territoriaux, elle s'intéresse aux processus de synergie et d'interdépendance sur le territoire.



A ce titre, l'année 2023 sera consacrée, en plus de la quarantaine de journées de formation (Champs Social), à la mise en œuvre de séminaires inter-institutionnels qui doivent réunir les différents partenaires afin de promouvoir une vision systémique et coordonnée des parcours des jeunes accompagnés.

La force de M.A.T.E.O. est de pouvoir s'appuyer sur son comité opérationnel qui réunit, tous les deux mois, une trentaine de cadres de direction des DITEP d'Occitanie.

Un **comité exceptionnel** a été organisé le mercredi 1er Février réunissant, en plus de ses membres actifs, les représentants de l'ensemble des Organismes Gestionnaires de la région.

Invitées à cette journée, Madame Régine MARTINET et son équipe, responsable de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie au sein de l'ARS Occitanie et sa collaboratrice nous ont fait l'honneur de leur participation.

Deux sujets étaient à l'ordre du jour :

- le Dossier Usager Informatisé pour les DITEP
- la présentation de l'outil expérimental de la mesure d'activité.

La matinée a été consacrée au DUI, avec une restitution des travaux menés par le groupe auquel ont participé, en 2022, Aline BARTANUSZ et Didier MIGEOT, les délégués territoriaux de l'AIRe, sur les fonctionnalités spécifiques attendues d'un DUI communiquant.

Les attentes concernant le développement de fonctionnalités dans le DUI simplifiant l'extraction de données de pilotage ont pleinement rejoint le sujet abordé en seconde partie de la journée : la mesure de l'activité et le lancement de l'expérimentation en Occitanie.

Après une présentation par Laurent MASSALAZ du cadre méthodologique et des conditions de l'expérimentation, Madame MARTINET, a exprimé son intérêt pour la démarche et affirmé son soutien en annonçant un renforcement des moyens d'appui technique.

Elle a souligné, une nouvelle fois, le bénéfice de la mission M.A.T.E.O. pour dynamiser le passage en dispositif intégré.

Elle a également exprimé le souhait de voir les IME bénéficier du retour d'expérience de M.A.T.E.O. pour leur futur passage en DAME.

Madame MARTINET a également annoncé la prévision d'une expérimentation pour tester le FINESS unique au sein des DITEP.

Toutes ces annonces ont été accueillies avec satisfaction par l'ensemble des participants.

Le dynamisme du comité opérationnel et de son équipe projet ne faiblit pas.

# Le copil d'Arcachon pousse le bouchon !

Le dernier copil des journées d'Arcachon s'est réuni le 30 janvier au Château Lafargue, au cœur du prestigieux vignoble de Pessac Léognan, c'est l'avantage d'avoir des collègues directeurs de DITEP et vigneron indépendants. La visite des chais n'était pas l'objet essentiel de cette réunion qui visait surtout à faire l'évaluation des journées, en tirer les enseignements et passer le relais à nos successeurs de Nancy.



Il y a eu 873 participants à l'édition arcachonnaise, la restauration debout, même si le cadre environnant était merveilleux, n'a pas été plébiscitée malgré la qualité des menus proposés.

Les objectifs pédagogiques des journées de formation ont été atteints. Les retours d'évaluations témoignent de la satisfaction des participants en matière d'apports de connaissances et de transpositions possibles dans les pratiques professionnelles. L'entrée en

matière a constitué un temps très fort alors que la dernière demi-journée, au-delà des marasmes de transports liés au mouvement social des contrôleurs SNCF, fait apparaître des retours mitigés. En revanche les ateliers ont été appréciés; c'est sans aucun doute la force de nos journées. L'originalité de cette édition : les podcasts et l'agenda livret de notes remis dans les sacs.

L'ensemble des interventions ainsi que les podcasts sont à retrouver su Colloque TV en [cliquant ici](#) .

Le copil s'est officiellement dissous après une dégustation vente de Château Lafargue autour d'un repas convivial dans l'auberge du village de Martillac. Après les saveurs du Sud Ouest, le temps du Grand Est arrive à grand pas... Rendez-vous Place Stanislas !

## COFIL Régional AIRE Protection de l'enfance de Bourgogne-Franche-Comté

Le 1er février 2023, s'est déroulé à Luxeuil les bains (70) le COFIL régional AIRE. L'ANMECS y était représentée par trois directeurs Franc-Comtois et Bourguignon.

Une journée régionale, prévue en octobre 2023, devrait réunir environ 300 professionnels qui se formeront aux outils de coopération.

Ce premier comité de pilotage a permis des échanges riches et a mis en évidence une volonté de construire un partenariat durable entre nos associations en Bourgogne-Franche-Comté.



# Implantation du centre de ressources numériques « Parcours et dispositifs intégrés » et déploiement d'une organisation apprenante

## Expérimentation au sein des Dispositifs ITEP du Loiret

L'AIRe et Champ social ont travaillé, à la conception d'un centre de ressources numériques lequel a été présenté lors de l'université d'été d'Arras puis à l'occasion des journées nationales à Arcachon.

Les Dispositifs ITEP du Loiret vont, au-delà de la souscription de l'abonnement, en expérimenter l'implantation dans le cadre d'une collaboration avec Champ social, et d'une démarche d'organisation apprenante visant à mieux accompagner les parcours à vulnérabilités multiples et à la mise en place de systèmes ressources territorialisés.

En effet, la reconnaissance d'une « fonction appuis/ressources » dans les dispositifs d'accompagnement sociaux, médico-sociaux et d'animations des territoires en faveur des publics vulnérables devient centrale dans le déploiement des dispositifs. Les processus « d'autodétermination », le renforcement des logiques du pouvoir d'agir, la reconnaissance de l'expertise d'usage mais aussi la mobilisation des fonctions d'expertises sur les plans éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques doivent se constituer en ressources sur les territoires et les réseaux d'acteurs. La fonction d'appuis/ressources devient un élément essentiel de la « transition inclusive » et de l'accompagnement des acteurs institutionnels, associatifs mais aussi de la fonction parentale et des dynamiques familiales. Ainsi, cette fonction nouvelle des acteurs « traditionnels » de l'action sociale et médico-sociale nécessite de nouvelles compétences : communication, conception de ressources, plasticité des interventions... Également, elle repose sur la capacité de ces acteurs à se fédérer et à mener leurs actions au profit de la population d'un territoire donné, en toute légitimité vis-à-vis des acteurs professionnels, structurels et institutionnels. Ainsi, la fonction « d'acteurs ressources » nécessite des compétences spécifiques au service des organisations apprenantes. Par ailleurs, cette dynamique d'acteurs ressources est à accompagner par le déploiement dans les dispositifs du centre de ressources numériques « Parcours et dispositifs intégrés ».

Cette expérimentation est prévue en 4 étapes sur une durée d'un an. Elle prévoit :

- **La mise en place du centre ressources intégrées numériques lequel permet aux équipes d'avoir un accès à :**
  - ⇒ Des ressources documentaires numériques sur le parcours et le dispositif intégré
  - ⇒ Un espace forum de soutien aux projets innovants
  - ⇒ Un espace de mutualisation des expériences
  - ⇒ Un accès à des formations en présentiel et à distance
  - ⇒ La logique d'abonnement annuel permet de la souplesse et de soutenir la mise en place de l'organisation apprenante.
- **Le déploiement de la formation « acteurs-ressources » au sein du Dispositif**
- **La formation des comités de pilotage « évaluation-qualité-ressources »**

- **Un séminaire territorial « accompagnement des parcours à vulnérabilités multiples à partir de systèmes partagés de ressources sur un territoire autour de 5 axes :**
  - ⇒ Un système ressource territorial
  - ⇒ L'accompagnement des parcours par les fonctions appuis/ressources
  - ⇒ L'animation territoriale et le développement du travail inter-institutionnel par une dynamique de système de ressources partagées
  - ⇒ La fonction d'appuis et animations territoriales, co-construction de logique partenariale, interinstitutionnelle
  - ⇒ « Acteurs ressources » : une nouvelle fonction au service des organisations apprenantes ; Rôles, compétences et postures de l'Acteur-Ressources dans un système territorial.

**A travers cette démarche, nous accompagnons l'organisation apprenante à trois niveaux :**

- **La mise en œuvre de la fonction « Acteur ressources**
- **La mise en œuvre de la requalification des fonctions de pilotage de la qualité par l'évaluation et la mobilisation des systèmes ressources**
- **La co-construction d'un centre de ressources partagées territorialement dont la visée première est de faciliter l'accompagnement des parcours**

Pour accéder à la vidéo présentation du Centre Ressources numériques, [cliquez ici](#)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Jean-Christophe Barbant : [jcb.champsocial@gmail.com](mailto:jcb.champsocial@gmail.com)

Christophe Buisson : [c.buisson@aire-asso.fr](mailto:c.buisson@aire-asso.fr)

## **Le Challenge Rugby déménage**

Le prochain Challenge Rugby qui se déroulera du 22 au 24 juin 2023 n'aura pas lieu à Aubagne comme annoncé précédemment mais à Aix-en-Provence. L'hébergement des équipes se fera au camping de Chanteclerc.

Les inscriptions sont ouvertes. Toutes les informations pratiques sont disponibles en [cliquant ici](#) .

# Groupes de travail Réforme des statuts

Les réflexions menées lors de nos dernières universités d'été autour de l'avenir de l'AIRe, nous ont permis de dégager et de développer plusieurs axes qui nous caractérisent et nous réaffirment comme acteurs militants : notre identité institutionnelle, notre conception, notre philosophie de l'action, avec et pour les enfants, adolescents et jeunes adultes et leur place dans la société.

Ce travail autour des valeurs, et du modèle que l'on entend assumer à savoir de l'AIRe « acteur engagé » s'est poursuivi et concrétisé dans un projet stratégique et par l'élaboration de notre méthode d'influence.

La déclinaison opérationnelle de ce projet vient interroger notre fonctionnement et a fait émerger la nécessité d'une réforme des statuts qui va de pair avec la refonte du règlement intérieur.

Un COPIL composé d'administrateurs et de délégués territoriaux a ainsi été mise en place. La feuille de route du COPIL, validée en Conseil d'administration fixe comme priorités de :

- Renforcer la participation et la représentation des usagers
- Engager une réflexion sur les collègues afin de faciliter l'engagement de personnes extérieures et permettre la poursuite de l'engagement des anciens administrateurs à la cessation de leur activité professionnelle
- Garantir un fonctionnement démocratique de l'association
- Repenser la gouvernance associative dans une dimension collective permettant une meilleure représentation de l'AIRe
- Réfléchir à l'articulation entre les niveaux national, régional et départemental

Le COPIL se réunit régulièrement depuis le mois d'octobre avec comme objectif la présentation des nouveaux statuts lors de l'assemblée générale de mai 2023.

En terme de méthodologie, le COPIL a souhaité associer l'ensemble des administrateurs et plus largement les adhérents aux réflexions en cours, c'est la raison pour laquelle, un questionnaire vous a été transmis en ce début d'année afin de recueillir vos besoins, vos souhaits et vos propositions.

Nous vous remercions de vos nombreuses contributions dont il ressort une satisfaction globale quant au fonctionnement et positionnement de l'association. Nous avons pu vérifier que les attentes, les besoins et les propositions exprimés sont en adéquation avec la feuille de route du COPIL. Il en ressort un attachement à l'identité militante, clinique et novatrice de l'AIRe.

Ainsi, sont apparus comme des points convergents : renforcer la participation et les représentations des usagers, développer la capacité d'influence et d'innovation afin positionner l'AIRe comme un acteur du changement, défendre l'ancrage dans une démarche clinique, améliorer l'articulation entre le national et les régions, renforcer la communication en faisant du site internet de l'AIRe un espace ressources

Le COPIL va avancer dans ce sens et reviendra vers vous prochainement afin de vous soumettre des propositions d'évolution des statuts.

A noter, pour conclure, que le Conseil d'administration a jugé pertinent de se faire accompagner dans cette démarche par un cabinet d'avocats spécialisés.

# Argumentaire des 27<sup>e</sup> Journées de l'AIRe

Du 6 au 8 décembre 2023 à Nancy

## Le Dispositif ITEP, une institution inclusive

### favorisant l'émergence d'un environnement capacitant

Les concepts d'exclusion et d'inclusion sont étudiés depuis les années 1960. C'est dans le courant des années 1990 que les discours sur la société inclusive apparaissent, largement relayés par les organisations internationales. Le concept de société inclusive est rapidement devenu un paradigme central dans le champ des situations de handicap, notamment à travers les politiques de l'école inclusive.

L'AIRe, par son engagement en faveur d'un fonctionnement en dispositif, promeut une intervention et un accompagnement dans le cadre d'une société plus inclusive. La mise en œuvre d'un dispositif ITEP est déjà en soi une affirmation de cette volonté de pouvoir inscrire notre fonctionnement de manière plus souple et efficiente, au plus près de l'enfant et de sa famille, en lien avec toutes les institutions du territoire. Il s'agit ici d'une approche écologique de la situation de handicap, dans le sens où elle souligne l'accès aux droits, la participation sociale et l'exercice d'une citoyenneté, qui relève également l'interdépendance entre les comportements des personnes et le milieu dans lequel elles évoluent.

Dans ce contexte, le Dispositif ITEP est une institution qui permet d'atteindre l'objectif d'inclusion sociétal, au-delà de l'accompagnement des jeunes eux-mêmes, à travers l'élargissement de ses actions, auprès de leur environnement. Cette conception vient poser autrement la question de l'institution qui doit désormais agir afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'un "*environnement capacitant*" tel que le décrit Pierre Falzon (2005) : « [...] un environnement qui permet aux personnes de développer de nouvelles compétences et connaissances, d'élargir leurs possibilités d'action, leur degré de contrôle sur leur tâche et sur la manière dont ils la réalisent, c'est-à-dire leur autonomie ». Il s'agit de favoriser un environnement qui garantit les capacités de chacun. Dès lors, les institutions sociales et médico-sociales sont appelées à exercer leurs missions de soin et d'accompagnement, en « écosystème » sur le territoire et dans la cité.

Les principes d'une écologie sociale, d'un mouvement de décentrement, d'ouverture, d'extériorité, d'échanges, avec toutes les composantes du milieu de vie (familles, écoles, entreprises, structures de sport et de loisirs, services publics ...) doivent créer les conditions favorables à l'émergence d'un environnement capacitant. Cette évolution conséquente implique de mesurer les incidences sur les métiers, la gouvernance, le management, et d'envisager les conditions nécessaires de mise « en capacité » des professionnels pour remplir ces nouvelles missions. Il ne s'agit plus de déterminer conceptuellement qui doit d'abord s'adapter à l'autre mais de s'ajuster réciproquement pour permettre la concrétisation d'un environnement profitable à tous.

Ces XXVII<sup>e</sup> journées de formation de l'AIRe 2023 nous amèneront à reconsidérer l'articulation du soin et de la clinique institutionnelle, au sein d'un environnement capacitant. A partir d'une approche scientifique pluridisciplinaire et d'un partage d'expérimentations, il s'agira de réfléchir aux conditions d'une société accessible contribuant à un développement personnel, social et humain. Comment aborder la question des capacités, du besoin d'accomplissement de soi, de la richesse des diversités comme autant de points d'appuis à valoriser ? Comment susciter des appétences et favoriser les coopérations au profit d'un véritable projet visant l'autodétermination des personnes ?



# Conférence des Territoires

## Le 15 mars 2023 à St Mandé

La prochaine conférence des territoires se tiendra le 15 mars 2023 à Saint Mandé (94). Elle est ouverte aux Délégués régionaux et territoriaux.

Cette année, nous vous proposons de consacrer une journée de réflexion autour des coopérations avec l'Éducation Nationale.

Nous partageons avec l'ensemble des acteurs de notre secteur l'ambition d'une société plus inclusive et respectueuse des droits de chacun. Pour les enfants, le droit à l'enseignement est un droit fondamental qui doit être garanti par l'État. L'Éducation Nationale doit assurer un traitement équitable de chacun, quelles que soient ses difficultés.

Ces enfants, adolescents et jeunes majeurs que nous accompagnons au sein des dispositifs ITEP ont besoin d'un parcours souple, adapté par des aménagements, de détours, voire d'allers-retours, avant d'être à même de suivre un cursus scolaire tout à fait ordinaire.

Nos unités d'enseignement sont des outils au service d'un accompagnement sans rupture à condition qu'elles soient également portées par le dispositif dans son ensemble. Nous savons que c'est à travers l'articulation des dimensions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques que le parcours prend du sens.

La future conférence nationale du handicap souhaite faire état d'une politique ambitieuse autour de la scolarisation. Un acte II de l'école inclusive est en préparation.

L'AIRe a diffusé une enquête auprès de ses adhérents avec l'objectif de faire un état des lieux des coopérations permettant l'accessibilité à la scolarisation ordinaire. La conférence des territoires du 15 mars prochain sera l'occasion de réfléchir ensemble à cet Acte II de l'école inclusive : Comment notre association peut-elle rester actrice de cette évolution de la politique inclusive ?

### **Programme :**

- |       |  |
|-------|--|
| 9h    | Accueil, introduction<br>Présentation de s résultats de l'enquête « Scolarisation et modalités de coopération avec l'Éducation nationale au 1er janvier 2023 » |
| 10h30 | Sandrine AMARÉ : « Les enseignants et éducateurs face au handicap »  |
| 11h30 | Serge THOMAZET : « De l'intégration à l'école inclusive »  |
| 12h30 | Pause déjeuner   |
| 14h   | Éric DELEMAR, Défenseur des droits   |
| 15h   | Travail en ateliers  |
| 16h   | Restitution<br>Conclusion  |
| 16h30 | Fin  |

## Les rendez-vous à venir

Voici les prochaines dates liées à l'expérimentation de l'évaluation de l'activité :

23/2	10h	ARS Bourgogne-Franche-Comté : présentation de l'expérimentation régionale/nationale de l'évaluation de l'activité en dispositifs (DITEP, DIM, DAME)
23/2	14h	ARS Nouvelle Aquitaine
27/2	10h30	RDV ARS PACA

## Adhésions 2023

La campagne d'adhésion pour l'année 2023 est lancée. Pour renouveler votre inscription, rendez-vous sur notre site Internet [www.aire-asso.fr](http://www.aire-asso.fr)

Vos identifiants de connexion sont votre numéro d'adhérent et votre mot de passe. Si vous les avez égarés, vous pouvez contacter Myriam NOYER en envoyant un mail à [secretariat@aire-asso.fr](mailto:secretariat@aire-asso.fr)

Attention, le secrétariat sera fermé du 20 au 26 février.